

AVIS

Préconisations relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation physique à mettre en œuvre dans les salles de cinéma et les espaces culturels clos recevant du public en position assise, en phase 3 du déconfinement

18 juin 2020

Le Haut Conseil de la Santé publique (HCSP) a été saisi par la Direction générale de la santé (DGS), afin de rédiger un avis précisant ses recommandations relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation physique à mettre en œuvre dans les espaces culturels¹ en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19. Cet avis a été rendu le 27 mai par le HCSP.

Au vu de la situation épidémiologique actuelle et en prévision de la phase 3 du déconfinement débutant le 22 juin, la Direction Générale de la santé a de nouveau sollicité le HCSP le 15 juin 2020 et souhaiterait obtenir son avis sur le maintien ou l'allègement de ces mesures sanitaires (gestes barrières, distanciation physique) dans les cinémas. Le 17 juin, la DGS a étendu son interrogation aux espaces culturels clos recevant du public en position assise.

Dans le cadre de l'évolution du niveau de circulation du virus et de la reprise progressive de l'activité en France, notamment en phase 3 du déconfinement, cet avis complémentaire a tenu compte de la progression des connaissances sur les risques de transmission du virus SARS-CoV-2 et de l'évolution des mesures barrières dans la population générale.

Depuis quelques semaines, la situation épidémiologique en France évolue favorablement grâce aux mesures prises depuis mars 2020. Les données dont nous disposons aujourd'hui permettent de lever progressivement les mesures collectives de prévention.

Néanmoins, la vigilance reste de mise car le virus continue de circuler même si les moyens actuels mis en œuvre pour le « contact tracing » permettent de limiter la diffusion du virus à partir des clusters.

Par ailleurs, au niveau international la pandémie est encore loin d'être maîtrisée. En effet, dans certains pays la pandémie est encore très active (Amérique latine, Inde, États-Unis...), et dans d'autres un risque de seconde vague est décrit (Iran, Corée du sud...).

Les informations sur la situation internationale sont actualisées aux liens suivants :

- Organisation mondiale de la santé. Rapports de situation Covid-19 disponibles à l'adresse suivante : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports/>
- Centre européen de contrôle des maladies (ECDC). Situation Covid-19 mise à jour au niveau mondial, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ecdc.europa.eu/en/geographical-distribution-2019-ncov-cases>

La situation française est mise à jour sur le site dédié de Santé publique France (SpF) :

- <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

Afin de répondre à cette saisine, le sous-groupe dédié aux questions relatives à l'Hygiène/environnement du groupe de travail permanent « Grippe, coronavirus, infections respiratoires émergentes » co-présidé par les Professeurs Christian Chidiac et Didier Lepelletier et composé d'experts du HCSP (Annexe 2) a été mobilisé dans un délai très contraint compte tenu de la date de réponse attendue.

Données relatives à la réouverture des salles de cinéma à l'étranger

Chine

<https://deadline.com/2020/06/beijing-cancels-plans-to-reopen-movie-theaters-sports-events-1202958504/>

Les salles de cinéma devaient ré-ouvrir en Chine mais cette décision a finalement été annulée au vu de la recrudescence des cas de Covid19 en juin sur le territoire.

Italie

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/italie-reouverture-prudente-des-salles-de-cinema_4008959.html

Réouverture des salles de cinéma le 15 juin, en banalisant un siège sur deux, port du masque obligatoire pour les spectateurs jusqu'à l'intérieur des salles, sans reprendre la vente de nourriture et de boissons.

Espagne

<https://www.mscbs.gob.es/en/profesionales/saludPublica/ccayes/alertasActual/nCov-China/planDesescalada.htm>

Plan en 3 phases

- Phase 1 : redémarrer la production de films et séries ; spectacles autorisés avec moins de 30 personnes en intérieur (avec 1/3 de la capacité totale) et 200 personnes en extérieur (position assise et distanciation physique),
- Phase 2 : réouverture des salles de cinéma limitée à 1/3 de la capacité totale, avec distanciation physique et siège pré-assignés. Spectacles autorisés avec moins de 50 personnes en intérieur (1/3 de la capacité) et moins de 200 personnes en extérieur (position assise et distanciation physique),
- Phase 3 : réouverture des salles de cinéma limitée à une capacité réduite de moitié. Spectacles autorisés avec moins de 80 personnes en intérieur (1/3 de la capacité totale) et moins de 800 personnes en extérieur (si assis et avec distanciation physique).

Royaume-Uni

<https://www.cineworld.ie/blog/cineworld-cinemas-reopening-safety-measures-coronavirus-covid-19>

Réouverture des salles de cinéma de la chaîne Cineworld prévue pour le 10/07, avec instauration des mesures de sécurité suivantes :

- Distanciation physique,
- Savon antibactérien mis à disposition dans les toilettes, instructions à destination des employés pour le lavage des mains,
- Solutions hydro alcooliques mises à disposition des employés et des clients dans toutes les salles de cinéma,
- Tickets disponibles à l'achat en ligne, courriels de confirmation qui peuvent être utilisés comme billets,
- Système de placement informatique et automatisé qui regroupe les personnes réservant en groupe et place à distance chaque groupe de visiteurs,
- Les heures de début et de fin des séances de projection sont planifiées de sorte à éviter aux visiteurs d'une même salle de croiser les visiteurs, entrant ou quittant les autres salles,
- Écran plastique aux caisses afin d'assurer une barrière physique entre vendeurs et clients,

- Favorisation du paiement sans contact.

Allemagne

<http://cicae.org/coronavirus/recommendations-for-cinemas>

L'association allemande des salles de cinéma d'art et d'essai a publié un communiqué de presse sur les mesures qui pourraient être prises afin de ré-ouvrir les salles de cinéma, ainsi qu'un plan de protection et d'hygiène :

- **Protection des collaborateurs**

- Informer le personnel sur les risques et les facteurs d'infection par le nouveau coronavirus
- Respecter les mesures de distanciation sociale dans tous les espaces collectifs (réduction du personnel de caisse et de comptoir, optimisation de la planification des équipes, marquage des distances, utilisation personnelle des caisses et du matériel informatique).
- Contrôler les billets sans contact.
- Utiliser des écrans de protection aux caisses et aux guichets.
- Veiller à ce que les affiches informatives et sensibilisantes sur la toux et l'éternuement en plus de l'hygiène des mains soient accrochées. Il faut mettre à disposition une quantité suffisante de savon liquide, de serviettes en papier et de désinfectants. (Instructions et avis réguliers doivent être mentionnés sur l'affiche)
- Fournir des masques et des gants de protection pour les employés.
- Raccourcir les intervalles de nettoyage, notamment en ce qui concerne les surfaces et les équipements utilisés par de nombreuses personnes (Y compris les poignées de porte, les accessoires, les rampes, les installations sanitaires, les couvercles de toilettes et les cuvettes). Une quantité suffisante de désinfectant doit être maintenue et mise à disposition.
- En cas de soupçon de maladie, il faut agir le plutôt possible. Les employés soupçonnés d'être contaminés par le COVID 19 doivent absolument rester chez eux. La communication doit se faire de manière centralisée et uniforme.

- **Protection des spectateurs**

- Informer les spectateurs sur les pratiques qui visent à réduire le risque d'infection à travers des avis appropriés (par ex., exigences de distance, affiches informatives sur la toux et les éternuements, l'hygiène des mains, toutes les informations utiles relatives à la possibilité d'acheter les billets en ligne afin d'éviter le paiement en espèces, contrôle des billets sans contact).
- Respecter les mesures de distanciation dans tous les locaux collectifs en appliquant les mesures sanitaires. (Utilisation des marquages sur le sol, de rubans adhésifs/détecteurs.)
- Respecter les mesures de distanciation sociale dans les salles, en attribuant des sièges déterminés, de sièges sans réservation et par la limitation de la capacité des salles.
- Respecter les mesures de distanciation sociale en employant un décalage au démarrage des films et en utilisant les sorties de secours.
- Minimiser les contacts en privilégiant la vente de billets en ligne et le scan des billets.
- Veiller à la mise en place des affiches informatives (hygiène des mains, toux et éternuement) Il faut conserver et mettre en place une quantité suffisante de savon liquide, de serviettes en papier et de désinfectants (dans l'entrée et les comptoirs ainsi que dans les sanitaires). Instructions et avis mentionnés sur les affiches.)
- Aération régulière des salles et de la zone du foyer. Les portes de la salle (pendant l'entrée et la sortie), des locaux sanitaires et des portes extérieures (si les conditions météorologiques le permettent) doivent rester ouvertes. Par ailleurs, selon le Fachverband Gebäude Klima e.V., la transmission du coronavirus par les systèmes de ventilation ou de climatisation est pratiquement impossible.

États-Unis

<https://www.boxofficepro.com/cinemark-announces-four-phase-reopening-for-u-s-movie-theaters-starting-june-19/>

Réouverture état par état. La chaîne de salles de cinéma Cinemark rouvre en 3 phases avec mise en place des mêmes mesures que celles appliquées au Royaume-Uni :

- Phase de test avec 5 salles de cinéma qui rouvrent le 19 juin 2020
- 30% des salles de cinéma rouvrent le week-end suivant
- 60% des salles de cinéma rouvrent le week-end suivant
- 100% des salles de cinéma rouvrent le 10 juillet

Au Texas, les salles de cinéma ont déjà rouvert en mai avec application des mesures de distanciation (test pour une réouverture plus large).

<https://www.click2houston.com/news/local/2020/05/09/reopening-texas-movie-theater-steps-into-spotlight-among-the-first-to-reopen-in-houston-area/>

Costa Rica

<https://www.screendaily.com/features/how-a-costa-rican-arthouse-cinema-reopened-its-doors-and-is-bringing-back-customers/5149886.article>

La première salle de cinéma à avoir rouvert du pays le 11 mai accompagné de différentes mesures :

- Un jour de formation à destination du personnel sur les mesures barrières à respecter.
- Accueil limité à 18% de la capacité totale le premier jour, avec accueil de personnes seules uniquement le jour de l'ouverture, puis accueil des groupes à partir du deuxième jour, respect des recommandations du gouvernement de ne pas dépasser 25% d'occupation des salles,
- Évacuation de la salle rangée par rangée afin d'éviter aux visiteurs d'entrer en contact physique,
- Les salles de cinéma sont fermées les week-ends pour le moment.

Croatie

<http://cicae.org/actualites/reopening-cinemas-kino-valli-pula>

Réouverture des salles de cinéma en mai, témoignage positif ; la difficulté résidait dans l'offre de films plutôt que dans l'instauration des mesures barrières. En effet, la plupart des salles de cinéma rediffusent des anciennes représentations car les nouvelles entrées ont été reportées voire annulées.

Concernant l'avis du HCSP du 27 mai 2020¹ et son adaptation dans le cadre de cet avis :

À la demande de la DGS, le HCSP a publié le 27 mai 2020 un avis relatif à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation physique à mettre en œuvre dans les espaces culturels, pour la maîtrise de la diffusion du virus SARS-CoV-2.

Il y précise sa doctrine pour maîtriser cette diffusion pour la deuxième phase de déconfinement à partir du 02 juin 2020, en tenant compte des données scientifiques et de la circulation du virus à cette date. Ces mesures ont été déclinées dans l'ensemble des espaces culturels.

Le HCSP rappelle les mesures générales qui s'appliquent toujours aux salles de cinéma et aux espaces culturels clos recevant du public en position assise pour la phase 3 du déconfinement :

Que chaque responsable d'établissement accueillant du public dans les espaces culturels clos :

- Désigne un référent COVID-19 ou assume, le cas échéant, lui(elle)-même cette responsabilité.

¹ <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=845>

- Formalise, pour son établissement, des règles de prévention adaptées contre la transmission du virus SARS-CoV-2 respectant les recommandations du HCSP du 24 avril 2020 relatives aux mesures barrières en prenant en considération la notion de groupe social².
- Organise les espaces et les circulations pour éviter tout regroupement. Les spectateurs qui ne font pas partie d'un même groupe de réservation et assistant ensemble à la projection doivent être distants d'au moins 1 mètre des autres. Pour ce faire, il est recommandé qu'un marquage au sol soit mis en place chaque fois que nécessaire (ex. file d'attente de la billetterie, toilettes, bar si ouvert, etc.).
- Affiche les mesures prises à l'entrée des espaces culturels pour informer les spectateurs et le personnel.
- Encourage la réservation en ligne, pour toutes les structures qui le peuvent. Les systèmes qui permettent l'impression des billets par le public, ou l'envoi des billets par courriel, sont les plus à même d'éviter le passage par la billetterie.
- Équipe de masques grand public les salariés au contact avec le public.
- Équipe les comptoirs de billetterie, les guichets accessibles au public ou à de nombreux visiteurs (accueil, magasin...) avec des écrans de séparation (ex. vitre, etc.) chaque fois que cela est possible. À défaut, les salariés ou bénévoles peuvent être équipés de visières en complément (et non en remplacement) des masques.
- Les personnes (spectateurs, employés ou artistes) se sachant symptomatiques ne doivent pas se rendre dans les espaces culturels, ce qui devra être rappelé au public. Ceux présentant des symptômes du Covid-19 dans un espace culturel doivent se signaler au personnel, se mettre à l'écart dans un espace approprié prévu à l'avance au sein de l'établissement et rejoignent leur domicile pour appeler leur médecin traitant.
- Il est nécessaire de revoir la disposition des salles avec une réorganisation des espaces, en garantissant une organisation laissant vide un fauteuil entre les groupes de spectateurs jusqu'à un maximum de 10 personnes (groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble). Cette recommandation est assortie du port de masque grand public obligatoire pour les spectateurs.
- Il est nécessaire d'organiser, si cela est possible, l'entrée et la sortie des salles de cinéma et espaces culturels clos par des issues séparées et clairement indiquées. Pour ce faire, une circulation en sens unique peut être mise en place. À défaut, un marquage au sol peut permettre de séparer les flux.
- Il est nécessaire d'avertir les spectateurs que la sortie doit se faire dans le respect de la distanciation physique (ex. pour les configurations assises, rangée par rangée ou tout autre fonctionnement adapté à la configuration des lieux). L'organisation de la sortie est annoncée en début de séance et rappelée en fin de séance.
- Les déplacements des spectateurs au sein des salles de cinéma et espaces culturels clos (ex. toilettes, etc.) doivent être limités.
- Les spectateurs doivent réaliser une hygiène des mains, en entrant et en sortant des salles de cinéma et espaces culturels clos. Pour cela les organisateurs doivent mettre à disposition des distributeurs de produits hydro-alcooliques dans des endroits facilement accessibles et au minimum à l'entrée et à la sortie.
- Les spectateurs/visiteurs, à l'exception des enfants pour lesquels le port du masque ne peut être imposé compte tenu de leur acceptabilité et tolérance (âge limite de 11 ans), doivent porter systématiquement un masque grand public conforme, propre, et correctement mis pendant toute la durée de leur présence au cinéma dans la file d'attente comme dans la salle.
- Il est nécessaire de maintenir ouvertes un maximum de portes, afin d'éviter les manipulations, si cela est compatible avec les conditions de sécurité en vigueur dans la structure et les recommandations faites dans cet avis en matière de ventilation.
- Il est nécessaire de réserver les ascenseurs aux personnes qui éprouvent des difficultés à monter les escaliers. Pour les petits ascenseurs (moins de 4 m²), une seule personne doit y

² <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=806>

monter à la fois, sauf dans le cas où les personnes concernées feraient partie du même groupe de réservation. Une signalétique précisera ces dispositions.

- Des poubelles doivent être installées à la sortie pour que les spectateurs puissent jeter leur masque et mouchoirs à usage unique avant de réaliser une hygiène des mains puis de sortir.
- Il est nécessaire de se référer aux recommandations du HCSP dans son avis du 19 Mai 2020³, applicables pour les débits de boissons ou restaurants commerciaux.
- Il est nécessaire d'effectuer une aération des espaces clos en dehors de la présence des spectateurs.
- Il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien de la ventilation mécanique (VMC).
- Il ne faut pas utiliser de ventilateur, si le flux d'air est dirigé vers les personnes. Les systèmes de climatisation, dont la maintenance régulière doit être assurée, doivent éviter de générer des flux d'air vers les personnes. Le recyclage de l'air, en recherchant la filtration la plus performante sur le plan sanitaire.
- Il est nécessaire de réaliser un nettoyage à l'aide de produits détergents pour une remise en propreté selon les méthodes habituelles, sans mesure de désinfection supplémentaire si l'établissement était complètement fermé pendant le confinement.
- Il est nécessaire de décliner un plan de service de nettoyage périodique avec suivi, assurant le nettoyage désinfectant systématique des fauteuils (nettoyage à la vapeur), de toutes les surfaces des mobiliers, matériels et ustensiles sujets aux contacts corporels et susceptibles de pouvoir être contaminées, :
 - Dans les lieux communs pour les portes, poignées, interrupteurs, robinets, et équipements collectifs (ex. machines à café, distributeurs, etc.),
 - Une attention particulière doit être accordée aux toilettes, en prévoyant un nettoyage et une désinfection de celles-ci (avec mise à disposition de savon, de serviettes à usage unique et d'une poubelle à vider régulièrement).

Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cet avis, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques en cette phase 3 du déconfinement. Ces recommandations pourront être révisées et allégées en fonction de la situation épidémiologique dans les prochaines semaines.

Avis rédigé par un groupe d'experts, membres du Haut Conseil de la santé publique.

Validé le 18 juin 2020 par le président du Haut Conseil de la santé publique.

³ <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=841>

Annexe 1

De : SALOMON, Jérôme (DGS)

Envoyé : lundi 15 juin 2020 18:55

À : HCSP-SECR-GENERAL; CHAUVIN, Franck (DGS/MSR/SGHCSP); FALIU, Bernard (DGS/MSR/SGHCSP)

Objet : Actualisation des recommandations sanitaires dans les cinémas

Monsieur le Président, Cher Franck,

Vous nous avez rendu un avis le 27 mai 2020 relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les espaces culturels en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Concernant l'ouverture des salles de cinéma, vos préconisations sont de garantir une organisation laissant vide un fauteuil entre les groupes de spectateurs jusqu'à un maximum de 10 personnes (groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble), ainsi que le port de masque grand public obligatoire des spectateurs.

Au vu de la situation épidémiologique actuelle et en prévision de la phase 3 du déconfinement débutant le 22 juin, je souhaiterais obtenir votre avis sur le maintien ou l'allègement de ces mesures sanitaires (gestes barrières, distanciation physique) dans les cinémas.

Amitiés, Jérôme

Professeur Jérôme SALOMON, CMO, MD MPH PhD

Directeur général de la Santé / Directeur de crise jerome.salomon@sante.gouv.fr
Direction Générale de la Santé, DGS, FRANCE



De : SALOMON, Jérôme (DGS)

Envoyé : mercredi 17 juin 2020 07:49

À : CHAUVIN, Franck (DGS/MSR/SGHCSP); HCSP-SECR-GENERAL

Objet : TR: Actualisation des recommandations sanitaires dans les cinémas

Monsieur le Président, Cher Franck,

Suite à ma saisine du 15 juin dernier relatif aux cinémas, je vous sollicite afin d'élargir les préconisations sanitaires applicables aux événements culturels en espace clos en placement assis.

Compte tenu de l'urgence associée à la situation actuelle, je souhaiterais recevoir vos recommandations, au plus tard, pour le 18 juin 2020.

Bien amicalement,

Professeur Jérôme SALOMON, CMO, MD MPH PhD Directeur général de la Santé / Directeur de crise
Direction Générale de la Santé, DGS, France



Annexe 2.

Membres qualifiés de la Commission spécialisée « maladies infectieuses et maladies émergentes »

Daniel CAMUS,
Christian CHIDIAC, président CS-MIME, président du groupe de travail permanent Covid-19
Jean-François GEHANNO
Bruno POZZETTO
Nicole VERNAZZA

Membres qualifiés de la Commission spécialisée « système de santé et sécurité des patients » :

Serge AHO-GLELE
Didier LEPELLETIER, vice-président CS-3SP, co-président du groupe de travail permanent Covid-19, pilote du groupe de travail

Membres qualifiés de la Commission spécialisée « Risque environnemental » :

Daniel BLEY
Jean-Marc BRIGNON
Philippe HARTEMANN
Yves LEVI
Francelyne MARANO, vice-présidente CS-RE
Jean-Louis ROUBATY
Fabien SQUINAZI, co-pilote du groupe de travail

Représentants de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail :

Nicolas ETERRADOSSI / Gilles SALVAT

Représentant(s) de Santé publique France :

Anne BERGER-CARBONNE

Autres experts

Éric GAFFET, UMR 7198, CNRS - Université de Lorraine

Secrétariat général du HCSP

Camille BRUAT
Soizic URBAN-BOUDJELAB

Le 18 juin 2020

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr